



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 56224

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le considérable allègement en termes de présence de magistrats dans de nombreuses commissions. Ces mesures étaient très attendues par ces derniers. Cependant, il lui demande des précisions sur la date d'entrée en vigueur de ces différentes mesures.

Texte de la réponse

L'action du Gouvernement en matière de réforme de l'État comporte un important dispositif de simplification du droit. Le ministère de la justice y concourt activement par son action propre et par sa collaboration avec d'autres autorités compétentes, en particulier la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives - DUSA - qui, auprès du ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État, est particulièrement en charge du sujet que soulève l'honorable parlementaire. Plusieurs commissions se réunissent, en effet, en présence de magistrats dont la collaboration ne leur est pas indispensable, pour connaître de sujets dont le rapport avec la justice est ténu. Il importe de ne pas continuer à exposer ces magistrats à des pertes de temps substantielles, lorsqu'on considère la durée des travaux, leur préparation et les trajets, alors que leurs fonctions comportent par ailleurs de lourdes charges. Deux commissions rattachées à l'administration centrale du ministère de la justice sont supprimées par arrêtés du 19 novembre 2004, publiés le 9 décembre. Les magistrats sont, en outre, retirés de onze types de commissions qui se réunissent aux niveaux départemental ou communal, par ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004. Les autres commissions dont le ministère de la justice souhaite le retrait des magistrats ont été examinées à plusieurs reprises, en réunions interministérielles, en 2004. La liste en est désormais fixée. Les textes réglementaires nécessaires interviendront d'ici à la fin du premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56224

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 699

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2524